Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-200086791-20251204-DEL_136_2025-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 27 novembre 2025 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Patrick LE DIFFON, Maurice OLIVIER, Fabienne JOSSE, Jacques MIKUSINSKI, Chantal NICOLAS, Pierre-Jean JARNO, Ghislaine de GIVRÉ, Jean-Claude JUMEL, Elisabeth DERVAL, Stéphane SIMON, Bernard OGER, Alain HERVÉ, Christian GAVAUD, Jean-Michel BARREAU, Monique GARAUD, Marie-Annick NICOLAZO, Pierrick MOUNIER, Anita PONGELARD, Hélène DE ROECK, Aurélie DENOUAL, Frédéric BRIEND, Rozenn HELUARD, David FOHANNO, Jean-François MOURAUX, Gérard PAYOT, Dominique GUILLIER, Ghislaine COUDÉ-PELARD, Danielle PAPETA, Christophe LAUNAY, Jean-Marie VALLIER (à partir de la délibération n°CM-124/2025).

Conseillers absents donnant pouvoir :
Martine TORCHEUX donne pouvoir à Maurice OLIVIER, Aurélie CHATTON donne pouvoir à Fabienne JOSSE, Yann ABABOU donne pouvoir à Pierre-Jean JARNO.

David FOHANNO est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29 ; 30 à partir de la délibération n°CM-124/2025
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-124/2025

OBJET : N°CM-136/2025 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jacques MIKUSINSKI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Ploërmel,

Vu la procédure de recrutement relative au poste de responsable régie, voirie et logistique évènementielle,

Vu la procédure de recrutement relative au poste de responsable fluides,

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-200086791-20251204-DEL_136_2025-DE

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'information » du 26 novembre 2025,

Considérant qu'il convient de modifier les libellés de postes pour la mise en conformité du tableau des emplois et des effectifs,

Il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit :

Créations de postes			
Intitulé du poste / service	**Cadre d'emplois**	**Quotité du poste**	**Date d'effet**
Responsable régie, voirie et logistique évènementielle	Techniciens	35h	1er janvier 2026
Responsable fluides	Techniciens	35h	1er janvier 2026
Nombre de créations de postes			**2**

Suppressions de postes			
Intitulé du poste / service	**Cadre d'emplois**	**Quotité du poste**	**Date d'effet**
Chef d'équipe gestion du domaine public évènementiel	Techniciens	35h	1er janvier 2026
Technicien des équipements de production énergétique et des fluides	Adjoints administratifs	35h	1er janvier 2026
Nombre de suppressions de postes			**2**

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0
. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE,** conformément au tableau ci-avant, deux postes au tableau des emplois et des effectifs de la commune de Ploërmel ;
- **SUPPRIME,** conformément au tableau ci-avant, deux postes au tableau des emplois et des effectifs de la commune de Ploërmel ;
- **DIT** que les postes créés pourront être occupés par des agents contractuels sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;
- **MET** le tableau des emplois et des effectifs à jour des modifications précisées ci-avant ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PLOËRMEL

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Patrick LE DIFFON

Le secrétaire de séance,
David FOHANNO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.